

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 8 FEVRIER à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 FEVRIER 2019

PRÉSENTS : MM. JAN Alain, DESREAC René, LUCAS Eliane, LHERMITTE Daniel, LE LABOURIER Yolande, ROUILLE Allain, ROUVRAIS Marie-Annick, VEILLARD Annette, MERIOT Gilles, BERTON Jean-Marc, ALLORY Rachel, PICARD Michel, CRENN Josiane, BOURGET Loïc.

ABSENTS EXCUSÉS : GAUTIER Josette, BOISSIERE- GARCIA Valérie, JOUAN Caroline, ETIENNE Jérôme, LEMARCHAND Pierre (procuration à Michel Picard).

SECRÉTAIRES : Jean-Marc BERTON et Josiane CRENN

En exercice: 19

Présents : 14

Votants : 15

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° CM/19-0101 : ECLAIRAGE ABRI BUS à TREFORT, LA HESTRINAIS, LA VILLE ES DENIS

M. Le Maire présente le projet d'éclairage autonome de 3 abris bus situés à Tréfort, La Hestrinais et à la Ville es Denis.

L'entreprise Fauché a estimé les travaux d'éclairage à 2982.75 HT soit 3579.30 € TTC par abris bus. La prestation comprend :

- la fourniture et la pose d'un mât avec une lampe LED et panneau solaire,
- les travaux de VRD, terrassement en sol meuble et massif béton,
- les essais et la mise en service.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'engager les travaux d'éclairage des abris bus à Tréfort, La Hestrinais et à la Ville es Denis pour un montant total de 10 737.9 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° CM/19-0102 : REVETEMENT TERRAIN MULTISPORT(renouvellement)

M. Le Maire présente le projet de renouvellement du revêtement du terrain multisport.

L'entreprise Synchronicity a estimé les travaux à 10 731 55 € HT soit 12 877.87€ TTC. La proposition comprend les fournitures, la dépose et la pose du gazon synthétique et sable ainsi que le remplacement de 4 bancs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'engager les travaux de renouvellement du revêtement du terrain multisport et de remplacement de 4 bancs pour un montant total estimatif de 12 877.87€ TTC ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° CM/19-0103 : CONTRAT BALAYAGE BOURG

M. Le Maire informe que dû à un changement de prestataire pour le balayage du bourg, l'entreprise Théaud, propose une prestation de balayage mécanisé annuel comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Objet	Tarif HT (en €)	Heures estimées	Nombre de passage	Total TTC (en €)
Tarif horaire balayeuse	100.00	6	4	2640,00
Tarif horaire avec balais désherbage	105.00	8	2	1848.00
total				4488.00

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de balayage du bourg, détaillée ci-dessus, présentée par l'entreprise Théaud pour un montant estimatif de 4488 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire

- A signer le devis de 4488€ TTC
- A faire les démarches nécessaires
- A signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° CM/19-0104 : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Annule et remplace la DELIBERATION N° CM/17-0305 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123.20 et suivants,

Vu la délibération CM/14-0306 du 28/03/2014 précisant les pourcentages pour le calcul des indemnités du maire.

Vu la délibération CM/14-0307 du 28/03/2014 précisant les pourcentages pour le calcul des indemnités des adjoints.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau les indemnités des élus sans précision du montant de l'indice de la fonction publique pour pouvoir s'accorder à son évolution.

INDEMNITES DU MAIRE :

A l'unanimité, et sur proposition du maire, le calcul des indemnités est fixé à 43 % de l'indice terminal de la Fonction Publique.

INDEMNITES DES ADJOINTS :

A l'unanimité, le calcul des indemnités est fixé à 15 % de l'indice terminal de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer les indemnités des élus sur la base de l'indice terminal de la fonction publique avec un effet rétroactif à la date du 1^{er} janvier 2017.

<u>Fonction</u>	<u>Taux en % de l'indice terminal de la Fonction Publique</u>
Maire	43 %
1 ^{er} Adjoint	15%
2 ^{ème} adjoint	15%
3 ^{ème} Adjoint	15%

QUESTIONS DIVERSES

1- Canalisations eaux pluviales à Tréfort

Monsieur Le Maire informe qu'après la pose de la nouvelle canalisation pour les eaux pluviales de Tréfort, il s'avère nécessaire de remplacer en aval de celle-ci des buses existantes par une nouvelle canalisation d'un diamètre approprié, permettant un bon écoulement de l'eau.

Des économies ont été faites sur le marché TPCE, il est donc possible de financer ces travaux dans l'enveloppe de celui-ci.

2- Affaire Amis du CIP Coriosolis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les Amis du CIP Coriosolis » assigne la commune en justice en vue d'obtenir l'annulation de la convention de donation des collections de la « Société archéologique de Corseul La Romaine » à la commune en 2014.

Un avocat a été mandaté pour défendre les intérêts de la commune (délibération du Conseil Municipal du 28/03/2014).

3- Information futur logement HLM rue de Lessard

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement du dossier. Il présente les deux options proposées par Dinan Habitat concernant l'immeuble actuel (ancien foyer logement) :

- bail emphytéotique d'une durée de 50 ans,
- acquisition par Dinan Habitat.

Le Conseil Municipal opterait plutôt pour l'acquisition de l'immeuble actuel par Dinan Habitat à l'exception des salles communales prévues dans le projet.

4- PLUI H

La réunion a été reportée au 13 février à 19h, salle Kreuzau à Plancoët.

5- Parrainage Sonnenbühl

Le Conseil Municipal de Sonnenbühl souhaite rencontrer le Conseil Municipal de Corseul le 31 mai et le 1^{er} juin 2019 à la mairie et propose un déjeuner commun.